



Affiché le 17/05/19  
publié le 17/05/19



**CENTRE DES IMPOTS FONCIERS  
CADASTRE**

45 rue Pierre de Coubertin  
BP 131

74136 BONNEVILLE CEDEX

☎: 04. 50. 97.19. 01

Réception 8h30-11h45 et 13h30-16h30, lundi,mardi,jeudi

De 8h30 à 12h mercredi et vendredi

A Bonneville , le 13/05/2019

M Le Maire  
Mairie

Place de la Mairie

74130 PETIT BORNAND LES GLIERES

**OBJET** : Mise à jour du plan cadastral.

**COMMUNE** : GLIERES-VAL-DE-BORNE

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'effectuerai des travaux de maintenance du plan cadastral dans votre commune pendant la période du :

**27 mai au 25 juin 2019**

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire afficher la présente ainsi que la copie de l'arrêté préfectoral n° 2015020-0012 du 20 janvier 2015 et diffuser cette information par les moyens qui vous paraîtront les meilleurs afin que les habitants de votre commune aient connaissance de ce passage dont l'objectif est de mettre à jour le plan cadastral.

Sachant qu'un courrier est envoyé à chaque propriétaire pour les informer du passage du Géomètre.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

La Géomètre du Cadastre,  
DEBORNES Maryline

La charte du contribuable: des relations entre l'administration fiscale et le contribuable fondées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts ou de votre trésorerie.